

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice: 15

Présents: 11

Pouvoirs: 2

Votants: 13

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE
Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD
Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-030

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2023

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection
des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397 J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des
conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de
l'élection des sénateurs,

En application de l'article R.133 du code électoral, le Maire rappelle que le bureau électoral est
présidé par le maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers
municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles
L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Liste 1 conduite par Monsieur Paul GUIGNARD :

- M. GUIGNARD Paul
- Mme GALET Florence
- M. de CHAMPS Hubert

Suppléants :

- Mme MUREAU Nicole
- M. PETIBON Jacky
- Mme BEAUMARD Angélique

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel : 11

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de bulletins : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Suffrages liste 1 conduite par Monsieur GUIGNARD Paul : 13 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

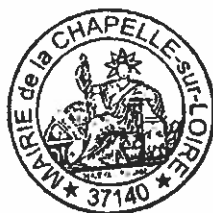
- M. GUIGNARD Paul
- Mme GALET Florence
- M. de CHAMPS Hubert

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

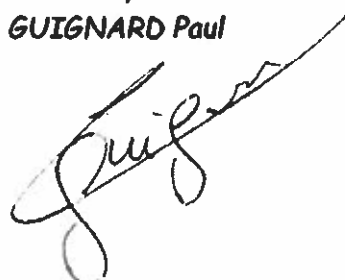
- Mme MUREAU Nicole
- M. PETIBON Jacky
- Mme BEAUMARD Angélique

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 14 JUN 2023 
ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_030-DE